

PRIVATE BRANCH EXCHANGE SERVICE

SERVICE DE PBX

Item

Article

500. DIRECT INWARD DIALING (DID)

500. SÉLECTION DIRECTE À L'ARRIVÉE (SDA)

1. (a) This arrangement provides the necessary central-office equipment to permit direct inward dialing (DID) to an extension line or local of a Company-provided P.B.X. system or of a customer-provided switching system classified as a P.B.X. from a central-office line or Centrex voice local. It also permits DID to a fax machine connected to a fax server. It is provided subject to the availability of suitable facilities.

1. (a) Équipement de central permettant la sélection directe à l'arrivée (SDA) dans le cas d'une ligne supplémentaire ou d'un poste d'un système PBX fourni par la Compagnie ou d'un système de commutation fourni par l'abonné considéré comme un PBX, à partir d'une ligne réseau ou d'un poste téléphonique Centrex. Il permet également la SDA dans le cas d'un télécopieur raccordé à un serveur de télécopie. Il est fourni sous réserve de la disponibilité des installations appropriées.

(b) Telephone numbers associated with the DID arrangement may also be reserved at the rate specified in 2.(b) below.

(b) Des numéros de téléphone associés avec la SDA peuvent être réservés aux tarifs indiqués en 2.(b) ci-dessous.

2. The following rates and charges apply in addition to other rates and charges applicable: (a minimum billing is for 30 such extension lines or locals or fax machines equipped).

2. Les tarifs et les frais suivants s'ajoutent aux autres tarifs et frais exigibles (il y a une facturation minimale pour 30 lignes supplémentaires ou postes ou télécopieurs ainsi équipés).

		Monthly Rate / Tarif mensuel	Service Charge / Frais de service
(a) Each PBX extension line or local or fax machine equipped	Chaque ligne supplémentaire ou poste d'un système PBX ou télécopieur ainsi équipé	\$ 4.50 A	-
(b) Each DID number reserved	Chaque numéro SDA réservé.....	1.20	\$ 50.00 (Note 1)

3. The following rates and charges apply in addition to other rates and charges applicable for Multiple Appearance Directory Numbers (MADN) and other Direct Access Features (DAF) when a telephone number is required as indicated in Item 675.1.(f)(2).

3. Les tarifs et les frais suivants s'ajoutent aux autres tarifs et frais exigibles pour les Numéros d'annuaire d'apparition multiple (NAAM) et les autres Fonctions reliés pour numéros pour logiciel lorsqu'un numéro de téléphone est requis tel qu'indiqué à l'article 675.1.(f)(2).

		Monthly Rate / Tarif mensuel	Service Charge / Frais de service
Telephone numbers for MADN and DAF applications, each number	Numéros de téléphone pour les applications NAAM et FAD, chaque numéro	\$ 4.50 A	-

Note 1: Applies per request regardless of the quantity of DID numbers reserved.

Note 1: S'applique par demande, peut importe la quantité de numéros SDA réservée.

Continued on page 82F / Suite page 82F.

See page 4 for explanation of symbols / Voir liste des symboles page 4.

Issued/Publication 2008 03 31

Effective date/Entrée en vigueur 2008 06 01

Authority: Telecom Order CRTC 2008-100 April 10, 2008.
Authority: Telecom Order CRTC 2008-125 May 05, 2008.

Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2008-100 du 10 avril 2008.
Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2008-125 du 05 mai 2008.

PRIVATE BRANCH EXCHANGE SERVICE

SERVICE DE PBX

Item

Article

500. DIRECT INWARD DIALING (DID) - continued

500. SÉLECTION DIRECTE À L'ARRIVÉE (SDA) - suite

4. Minimum Contract Period (MCP) Terms

4. Les modalités d'une durée minimale du contrat (DMC)

(a) DID numbers including telephone numbers for MADNs and DAFs that are associated with a contracted access service are also available under the terms of one, two, three, four or five year MCP options at the rates shown below. (Note)

(a) Les numéros SDA, incluant les numéros de téléphone pour les applications NAAM et FAD sont également disponibles sous les modalités d'une durée minimale du contrat (DMC) de un, deux, trois, quatre ou cinq ans, aux tarifs indiqués ci-dessous. (Note)

	Direct Inward Dialing (DID) Monthly Rate / La sélection directe à l'arrivée (SDA) tarif mensuel				
	Minimum Contract Period / Durée minimal du contrat				
	1 Year / 1 an	2 Years / 2 ans	3 Years / 3 ans	4 Years / 4 ans	5 Years / 5 ans
a. Each PBX extension line or local or fax machine equipped / Chaque ligne supplémentaire ou poste d'un système PBX ou télécopieur ainsi équipé	\$ 2.80	\$ 2.40	\$ 2.00	\$ 1.60	\$ 1.20
b. Telephone numbers for MADN and DAF applications, each number / Numéros de téléphone pour les applications NAAM et FAD, chaque numéro	2.80	2.40	2.00	1.60	1.20

Note: The MCP option for the DID arrangement must be of the same duration as the associated access contract and will be co-terminus with it. Terms and conditions apply as per the tariff for the applicable access service.

Note: L'option DMC pour les numéros SDA doit être de la même durée que celle associée au DMC de l'accès et prendra fin en même temps que celle-ci. Les modalités tel qu'identifiées au tarif pour l'accès associé, s'appliquent.

See page 4 for explanation of symbols / Voir liste des symboles page 4.

Issued/Publication 2006 03 14

Effective date/Entrée en vigueur 2006 07 07

Authority: Telecom Order CRTC 2006-161 June 23, 2006.
Authority: Telecom Order CRTC 2006-194 July 26, 2006.

Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2006-161 du 23 juin 2006.
Cf. Ordonnance Télécom CRTC 2006-194 du 26 juillet 2006.